



**Agence qualité  
construction**

Association Loi 1901  
d'intérêt général

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

FÉVRIER 2024

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

# Précautions, obligations et bonnes pratiques en résidentiel

L'Agence qualité construction (AQC) publie **une plaquette technique sur [les Infrastructures de recharge pour véhicules électriques \(IRVE\) dans le résidentiel](#)**. Elle identifie les points sensibles de ces infrastructures de la conception à la mise en œuvre, afin d'accompagner la montée en compétences des acteurs sur ce marché en très fort développement. Destinée aux maîtres d'ouvrages, syndicats, gestionnaires de réseaux, opérateurs, installateurs..., cette plaquette est téléchargeable sur le [site Internet de l'AQC](#).

## Un enjeu d'importance

L'État a fixé des objectifs – 400 000 bornes d'ici 2023 – et le marché est en plein développement. Si un Français sur deux habite en copropriété – ce qui représente environ 7 millions de places de parkings –, à peine 2 % des résidences sont actuellement équipées d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (selon Enedis). En parallèle, la suppression de la vente des véhicules thermiques est programmée pour 2035 et les véhicules électriques représentent déjà 24 % du marché français de l'automobile en juin 2023.

## Des installations électriques à adapter

La plaquette de l'AQC développe les principaux points de vigilance et bonnes pratiques d'une installation pour garantir le bon fonctionnement d'une installation IRVE.

Que ce soit en maison individuelle ou en logement collectif, la réflexion pour anticiper son besoin est essentielle. C'est à partir de cette réflexion que les professionnels pourront dimensionner l'installation : nombre de véhicules, charges simultanées ou non, puissance des batteries...

L'installation d'une solution de recharge nécessite une intervention sur l'installation électrique (une prise électrique classique ne doit pas être utilisée pour la recharge d'un véhicule électrique). Le recours à un professionnel qualifié est obligatoire pour une installation de recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'une puissance supérieure à 3,7 kW.

## Pilotage de l'infrastructure en copropriété

Le pilotage permet de limiter la puissance appelée sur l'IRVE et donc d'optimiser le dimensionnement de l'infrastructure ou d'augmenter le nombre de points de recharge pour une installation à puissance égale. C'est un aspect essentiel pour permettre au gestionnaire de réseau de distribution de répondre aux appels de puissance des infrastructures raccordées au poste de distribution et permettre des raccordements en plus grand nombre pour une puissance donnée.

La plaquette de l'AQC *IRVE en résidentiel* est téléchargeable gratuitement sur le site <https://qualiteconstruction.com>, à la rubrique « [Nos Ressources](#) ».



Le fichier JPEG Haute Définition de la couverture est disponible [ICI](#)

Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC.

Contact Presse AQC :

**Xavier BERNARD**

Tél. : 07 63 73 30 27 – E-mail : [x.bernard@qualiteconstruction.com](mailto:x.bernard@qualiteconstruction.com)

## L'Agence qualité construction (AQC)

L'Agence qualité construction (AQC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction. Créée en 1982, son histoire prend ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978, dite « loi Spinetta », relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

Lieu de travail et d'échanges de 53 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées : la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC).

Au cœur de son action et pour la guider, l'AQC dispose de plusieurs bases de données répondant à des objectifs ciblés : connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions, anticipation des sinistres sériels, évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performanciennes, identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives.

Partant de cette observation à l'échelle nationale, toutes les actions de l'AQC et les nombreux outils qu'elle élabore ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

### Les réseaux sociaux de l'AQC :

LinkedIn : [Agence Qualité Construction](https://www.linkedin.com/company/Agence-Qualite-Construction)

YouTube : [AQC TV](https://www.youtube.com/channel/UCQVTV)

## Nos membres (Juin 2023)

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	
<b>LES MAÎTRES D'OUVRAGE ET LES CONSOMMATEURS</b> 	<b>LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT</b> 
<b>LES MAÎTRES D'OEUVRE</b> 	<b>LES INDUSTRIELS FABRICANTS</b> 
<b>LES SOCIÉTÉS ET MUTUELLES DE L'ASSURANCE</b> 	<b>LE CONTRÔLE TECHNIQUE</b> 
<b>LES ORGANISATIONS D'EXPERTS</b> 	<b>LES CENTRES TECHNIQUES</b> 
<b>LES ORGANISMES DE QUALIFICATION ET DE CERTIFICATION</b> 	<b>L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DE LA CONSTRUCTION</b> 
<b>LES AUTRES ORGANISMES CONCERNÉS PAR LA QUALITÉ</b> 	<b>LES MEMBRES ASSOCIÉS</b> 